



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-22

## Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la sécurité sociale

### 1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

### 2. Dénomination

Programme co-porté par UCANSS (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale) et la société Green Soluce, qui vise à accélérer la déclinaison de la politique énergétique de la Sécurité sociale par la rénovation énergétique à grande échelle de son parc immobilier.

Le programme permettra de créer un écosystème d'acteurs innovants au service de la transition énergétique de la Sécurité sociale et de formaliser une stratégie de rénovation par bâtiment à travers un plan d'action adapté.

Le programme a pour objectif de :

- former 5800 « Champions Energie & Développement durable » et former 500 techniciens tous corps d'état aux enjeux de l'efficacité énergétique via des MOOC ;
- former en présentiel 300 gestionnaires de site et managers opérationnels aux enjeux de l'efficacité énergétique ;
- modifier les comportements et les approches des collaborateurs de la Sécurité sociale en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie ;
- sélectionner des sites-tests désireux de bénéficier d'un accompagnement en phase dite « d'expérimentation ».

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 617 GWh cumac sur la période 2019-2021.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, l'UCANSS, Green Soluce et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	<b>0,005</b>